

« S'investir dans le parcours et les prescriptions hospitalières honorées en ville : optimisation des ordonnances de sortie »

**EXPERIENCE DE LA DEMARCHE D'AMELIORATION
SUR LA GESTION DES ORDONNANCES DE SORTIE
DANS LE CADRE DU CAQOS AU CHU DE LIMOGES**

**Journées Régionales OMEDIT Nouvelle Aquitaine
« Résultats des rapports annuels d'évaluation 2017
et articulation avec la future contractualisation CAQES »
14 et 19 juin 2017**

Contexte :

Dans le cadre du déploiement du plan triennal visant à optimiser la **maîtrise médicalisée des dépenses de tous les produits de santé** :

- utilisés au sein de l'établissement [**liste en sus (hors GHS) et intra-hospitalier (GHS)**],
 - mais également ceux prescrits par les praticiens exerçant au sein de l'établissement et dispensés en ville (**PHEV**) ou **rétrocédés**.
-
- **CAQOS** = Contrat d'amélioration de la qualité et de l'organisation des soins relatif à la régulation des dépenses de médicaments et de la liste des produits et prestations (LPP) exécutés en ville → **PHEV**
 - Signé en Juillet 2015 pour 2 ans entre ARS, AM et CHU (avenant - Décembre 2016).

- **Objectifs ciblés au regard des taux d'évolution fixés nationalement et annuellement par arrêté ministériel concernant notamment :**

- la réduction du taux d'évolution des **dépenses de médicaments délivrés en officine de ville** (donc hors rétrocession et hors hépatite C) et de produits et prestations inscrits sur la liste (LPP),

- la progression du taux de prescription de médicaments appartenant au **répertoire des groupes génériques** (Rappel : taux cible réglementaire de prescription dans le répertoire des génériques = 44 %),

- la qualité et l'amélioration des **pratiques hospitalières.**

- **Si objectifs atteints sur l'année (N-1) → intéressement pour l'établissement, sinon indu !**

👉 3 priorités pour améliorer des pratiques hospitalières de prescription dont :

- **Montée en charge de la prescription en DCI** et dans le répertoire des groupes génériques, en lien avec le déploiement de l'informatisation de la prescription de sortie d'hospitalisation, consultations externes et après passage aux urgences
- **Déploiement de la double identification FINESS/RPPS**
- **Amélioration de la qualité des prescriptions de sortie (médicaments et produits et prestations)**

La CME et la sous-commission en charge de la politique du médicament et des dispositifs médicaux stériles (COMEDIMS) doivent :

- Informer et s'assurer de la mise en place d'une politique du médicament alliant :
 - qualité et sécurité du patient,
 - bon usage et efficacité des prises en charges tant au sein du CHU que pour les prescriptions extrahospitalières (ordonnances de sorties, consultations, post passage Urgences...).
- Veiller à la mise en œuvre des actions préconisées (bilan semestriel).
- Plusieurs interventions sur cette thématique en CME, COMEDIMS et Journées Accueil des internes en Médecine et Pharmacie en 2016 et 2017,

Plusieurs rencontres avec les pharmaciens et médecins AM en 2015 et en 2016 pour apprécier l'état d'avancement.

L'analyse, par AM, d'un panel aléatoire d'ordonnances de sorties émanant de différents services de notre CHU permet de compléter l'évaluation des pratiques réalisée et a mis en exergue un certain nombre de **dysfonctionnements // non-conformités réglementaires** :

- manque le FINESS établissement (exigence → **FINESS géographique** et non juridique)
- manque le N° RPPS du prescripteur (incomplet ou parfois N° ADELI),
- la coche des médecins prescripteurs omise,
- si prescription par interne (tampon parfois illisible) et oubli de cocher le nom et n° RPPS du sénior,
- parfois pas de service émetteur si ordonnance ALD,
- pas de prescription en DCI si ordonnance rédigée manuscritement (difficile voire impossible si service non informatisé pour la prescription, si consultations ou sortie d'un passage aux urgences),
- posologie mal formulée (« 1 boîte »), durée non précisée, etc...

**Actions
engagées
depuis
Novembre
2016**



Recensement de tous les supports de prescription papier et/ou bureautique avec entête établissement pour apporter corrections : FINESS géographique, N° RPPS complet avec code barres + Rajouter systématiquement la mention « *médicament(s) substituable(s) sauf mention contraire - Art. L 5125-23 du CSP* » sur toutes les ordonnances en bas de page



SERVICE D'OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE
ET CHIRURGIE CERVICO-FACIALE

Tél. 05 55 05 62 39

HÔPITAL DUPUYTREN
2, avenue Martin-Luther-King
87042 LIMOGES CEDEX
www.chu-limoges.fr
Tél. : 05 55 05 55 55

Etiquette d'identification du patient	Taille
	Poids

N° FINESS
570000064

N° FINESS géographique

Pr []
Chef de service
N° RPPS
10002942885

Pr []
N° RPPS
10003864609

N° RPPS complet (Code barre + N°)

Dr []
N° RPPS
10100410439

SPECIMEN

BON A TIRER

- SANS MODIFICATIONS
- AVEC MODIFICATIONS
- NOUVELLE ÉPREUVE

DATE :

SIGNATURE :

MERCI DE BIEN VOULOIR APPORTER
LES MODIFICATIONS SUR LE MODELE FOURNI

Dr []
N° RPPS
10002937117

Rajouter la mention :

Identification du prescripteur :

Date :

Signature du praticien :
(obligatoire)

Médicament(s) substituable(s), sauf mention contraire - Art. L. 5125-23 du Code de la Santé Publique

O.S. 61 - 5.000 - 02-17

Actions mises en place

- **Courrier co-signé** par PCME et Pharmacien chef de service adressé aux prescripteurs et Cadres de santé
- **Information et Collaboration** avec :
 - la Direction des achats /**commandes** des ordonnances sécurisées → imprimeur ,
 - La Direction des Affaires médicales (**N° RPPS**),
 - le Pharmacien Chef de service qui **corrige** toutes les ordonnances et **vérifie** les spécimens imprimeur avant impression en nombre,
 - les externes en Pharmacie (AHU) pour **récupérer** les ordonnances support bureautique / pôle et services de soins,
 - la Direction du service informatique / **paramétrage** des ordonnances de sortie émanant des logiciels de prescription.



Point d'avancement Juin 2017 :

- Plusieurs étapes, plusieurs partenaires donc cela prend du temps (71% à ce jour),
- Coût !,
- Pas de solution pour ordonnances bi-zone (ALD) sous format papier fournies par l'AM alors que corrigées en format informatique.



FIN

MERCI POUR VOTRE ATTENTION